

## Conseil départemental



Jeudi 26 mars 2020

### **Covid-19**

## **Le Conseil départemental accorde une avance de 60 % pour les prestataires de marchés publics**

Jeudi 26 mars, les élus départementaux ont pris de nouvelles mesures pour soutenir le secteur du Bâtiment et des Travaux publics durement impacté par la crise sanitaire du Covid-19, lors d'une commission permanente exceptionnelle qui s'est déroulée en audioconférence.

Afin de protéger les personnels des entreprises du secteur du Bâtiment et des Travaux Publics et respecter les mesures gouvernementales de confinement mises en place pour limiter la propagation du Covid-19, le Conseil départemental a pris la décision de suspendre l'ensemble des chantiers dont il a la maîtrise d'ouvrage. Le Conseil départemental, qui gère 1 200 marchés publics en cours d'exécution, souhaite tout mettre en œuvre pour ne pas pénaliser les entreprises titulaires de ces marchés et pour adapter les procédures de consultations en cours.

Il a ainsi décidé d'accorder une avance pouvant aller jusqu'à 60 % pour les marchés publics de travaux n'ayant pas fait l'objet d'un premier paiement ainsi que pour les futurs marchés publics de travaux à attribuer en 2020.

Ce dispositif, qui sera mis en œuvre à la demande des entreprises, devrait concerner une très grande majorité des marchés publics de travaux attribués en 2020 et représentera une enveloppe de 10 M€ pour la collectivité.

Les services départementaux restent par ailleurs fortement mobilisés pour prendre en charge le plus rapidement possible le paiement des factures et contribuer ainsi à ne pas dégrader l'état de la trésorerie des entreprises.

**NOUVEAU** - Retrouvez tous les communiqués, dossiers de presse, agendas et

[espace-presse.haute-garonne.fr](https://espace-presse.haute-garonne.fr)



## **CONTACTS PRESSE**

Courriel : [service-presse@cd31.fr](mailto:service-presse@cd31.fr)

Téléphone : [05 34 33 33 72](tel:0534333372)

Cet email a été envoyé à [coralie.bombail@cd31.fr](mailto:coralie.bombail@cd31.fr) car vous êtes en contact avec le service de presse.  
Ne plus recevoir d'email.

Ce communiqué de presse est édité par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

© 2020 Conseil départemental de la Haute-Garonne  
1, boulevard de la Marquette  
31090 Toulouse Cedex 9